Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260416-2026_36-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 16 avril à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 13 avril 2026

Etaient présents (23) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Anne-Sophie DEBOYSER, Christophe THOMAS, Steve ARBAULT, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Christophe LE FALHER, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.
Secrétaire de séance : Stéphanie CATEL

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-36: Constitution du Jurés d'assises 2027

En application des articles 259 et 260 du code de procédure pénale, un arrêté préfectoral est pris pour la répartition du nombre de jurés attribué au département en fonction du chiffre actualisé de la population. Les communes de plus de 1300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté. Le nombre de jurés pour la commune de Ploemel est fixé à **2** donc **6 noms** devront être tirés au sort.

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés auprès de la Cour d'Assises et conformément à l'arrêté préfectoral du 15 février 2019, il convient de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de six personnes.

Suite au tirage au sort individuel, le résultat des personnes tirées au sort sont :

1.ALIPS Cassie
2. DANO Pascal
3.GRANDJEAN Eric
4. JEGOU Jacqueline
5. BONNEC Marie
6. DANIELOU Jérome 26/12/1982

MAIRIE DE PLOEMEL (56)

Le Maire,
Stéphane MATRON

Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État